

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL D'AJOL
COMMUNE
LE VAL-D'AJOL

ARRETE n° 189/2025

OBJET :

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT À L'OCCASION D'UNE CEREMONIE HOMMAGE A LA STELE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFN

Le Maire du VAL-d'AJOL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant la demande des Anciens D'AFN,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures destinées à assurer la sécurité du public et des participants lors d'une Cérémonie Hommage à Guy Larrière, combattant d'AFN, le samedi 25 octobre 2025, devant la Stèle rue de Plombières,

ARRETE :

ARTICLE 1° - Le Samedi 25 octobre 2025 de 09h00 à 12h00, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits rue de Plombières entre les carrefours avec la Grande Rue et la rue du Champ de Foire, ainsi que la rue du Pont Cherreau.

ARTICLE 2° - Le Samedi 25 octobre 2025 de 09h00 à 12h00, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur l'ensemble de la Place de l'Hôtel de Ville ainsi que la place des Ecoles, sauf pour les participants à la manifestation.

ARTICLE 3° - Le même jour et suivant les mêmes horaires les déviations suivantes entreront en vigueur :

- Par la Zone Artisanale du Centre pour les véhicules venant de Remiremont et allant vers Plombières, puis la Rue du Champ de Foire pour la direction de Fougerolles et vice-versa.
- Par la rue Amaury de Buyer et la rue du Champ de Foire pour les véhicules venant de Fougerolles et allant vers Plombières, et vice-versa.

ARTICLE 4° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol et Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6° - Une ampliation du présent sera remise à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol
- . Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers du Val d'Ajol
- . Ancien d'AFN
- . Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale
- . Services Techniques Municipaux

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne de son application.

LE VAL d'AJOL, le 23/09/2025

Le Maire,

Thomas VINCENT

